

2023-09/008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
François CAVALLIER

Présents : François CAVALLIER, Jacques BERENGER, Corine GUIGNON,
Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Philippe VERCHER, Michel
REZK, Céline PELLISSIER, Aurélie COURANT, Marie MEYER, Timothée
KOENIG, Sandrine BUIRON, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD,

Absents excusés : Jean-Luc ANTONINI (pouvoir à Corinne GUIGNON),
Pascale AUGUET-OTTAVY (pouvoir à Christiane TANZI), Isabelle DERBES
(pouvoir à Sandrine BUIRON), Karine CACHELEUX (pouvoir à Marie
MEYER), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN) Sara SUSINI
(pouvoir à Jacques BERENGER), Nicolas BAGNIS (pouvoir à François
CAVALLIER)

Absents : Laurent DENIS

Secrétaire de séance : Christine TANZI

14 PRESENTS

21 VOTANTS

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
FLAVIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Flavie
présidée par Mme Martine CRESSON s'implique depuis de nombreuses
années dans le domaine du handicap par l'organisation entre autres de
manifestations dans les centres commerciaux ainsi que par la mise en
place d'ateliers.

Compte tenu de l'objet de cette association Monsieur le Maire propose de
verser au titre de l'exercice 2023 une subvention exceptionnelle d'un
montant de 200€.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le versement exceptionnel d'une subvention d'un montant de
200€.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

